

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

N° d'article 01681500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

Carc. 1B H350

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

Mentions de danger ***

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	Ne PAS faire vomir.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***	3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; (R)-p-Mentha-1,8-diène; Citral; citronellal; 4-isopropenylcyclohex-1-enecarbaldehyde; alpha-Pinène; bêta-Pinène; 7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien; Aldéhyde acétique
--------------	--

Informations complémentaires**Autres informations complémentaires *****

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations ***

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux****(R)-p-Mentha-1,8-diène**

No. CAS	5989-27-5
No. EINECS	227-813-5
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Flam. Liq. 3	H226
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic	M = 1

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

1
 CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C
 DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

No. CAS 123-35-3

No. EINECS 204-622-5

Concentration \geq 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Asp. Tox. 1 H304

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

M = 1

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS 78-70-6

No. EINECS 201-134-4

Concentration \geq 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Alcool benzylique

No. CAS 100-51-6

No. EINECS 202-859-9

Concentration \geq 1 < 9.2 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Citral

No. CAS 5392-40-5

No. EINECS 226-394-6

Concentration \geq 1 < 9.2 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

citronellal

No. CAS 106-23-0

No. EINECS 203-376-6

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

Flam. Liq. 4

Aquatic Chronic 2

4-isopropenylcyclohex-1-enecarbaldehyde

No. CAS 2111-75-3

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

No. EINECS 218-302-8
 Concentration < 1 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Sens. 1B H317

Dodécane-1-ol

No. CAS 112-53-8
 No. EINECS 203-982-0
 Concentration < 1 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

alpha-Pinène

No. CAS 80-56-8
 No. EINECS 201-291-9
 Concentration < 1 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Irrit. 2 H315
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1
 Aquatic Chronic 1 M = 1
 1

bêta-Pinène

No. CAS 127-91-3
 No. EINECS 204-872-5
 Concentration < 1 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 3 H226
 Asp. Tox. 1 H304
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1
 Aquatic Chronic 1 M = 1
 1

Aldéhyde acétique

No. CAS 75-07-0
 No. EINECS 200-836-8
 Concentration < 1 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 1 H224
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H335
 Muta. 2 H341
 Carc. 1B H350

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

Autres ingrédients *****Decanal**

No. CAS	112-31-2				
No. EINECS	203-957-4				
Concentration	>=	1	<	10	%
Le renvoi: [4]					

Octanal

No. CAS	124-13-0				
No. EINECS	204-683-8				
Concentration	>=	1	<	10	%
Le renvoi: [4]					

Dodecanal

No. CAS	112-54-9				
No. EINECS	203-983-6				
Concentration			<	1	%
Le renvoi: [4]					

(R)-3,7-Dimethyloct-6-en-1-ol

No. CAS	1117-61-9				
No. EINECS	214-250-5				
Concentration			<	1	%
Le renvoi: [4]					

Nonanal

No. CAS	124-19-6				
No. EINECS	204-688-5				
Concentration			<	1	%
Le renvoi: [4]					
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Aquatic Chronic 3			H412	

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

En cas d'ingestion

En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir.

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse stable aux alcools, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas aspirer les gazes d'explosion et d'incendie. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Porter équipement de protection. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Porter équipement de protection

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne pas fumer. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Éviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Aucuns connus.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	40	mg/m ³	7	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	80	mg/m ³	14	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: S SSc; LeberKT AN				

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Matériau approprié caoutchouc butyle
Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide			
Couleur	jaune orangé			
Odeur	caractéristique			
Point d'éclair				
Valeur	47			°C
Pression de vapeur				
Valeur	6			kPa
température	50	°C		
Densité				
Valeur	0.8540	à	0.8740	g/cm ³
température	20	°C		
Remarque	Relative Density according specification			
Hydrosolubilité				
Remarque	insoluble			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	5'399.37	mg/kg
	02	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 11390	mg/kg

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
LOAEL	250	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	rat	
DL50	4400	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris	
NOAEL	1650	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris	
LOAEL	3300	mg/kg

Alcool benzylique

Espèces	rat	
DL50	1230	mg/kg
Source	Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 2, Pg. 327, 1964.	

Citral

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	6800	mg/kg

Citral

Espèces	rat (femelle)	
LOAEL	335	mg/kg

Citral

Espèces	rat (mâle)	
LOAEL	345	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10'000	mg/kg
-----	----------	-------

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

Alcool benzylique

Espèces	lapin		
DL50		2000	mg/kg
Source	Raw Material Data Handbook, Vol. 1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 6, 1974.		

Citral

Espèces	Rat (mâle / femelle)		
	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	100	mg/l
-----	---	-----	------

Administration/Forme Vapeurs

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE	>	20	mg/l
-----	---	----	------

Administration/Forme Poussières/Brouillards

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Sensibilisation (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces	souris
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	souris
évaluation	sensibilisant
méthode	OECD 429
Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Alcool benzylique

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

Citral

Espèces	souris
évaluation	sensibilisant
méthode	OECD 429

Mutagénicité (Composants)**Alcool benzylique**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Citral

Espèces	hamster
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Remarque	négatif

Citral

Espèces	souris
Remarque	négatif

Toxicité reproductrice (Composants)

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

Espèces rat
évaluation Le produit peut causer des malformations congénitales.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	0.72		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Alcool benzylique

CL 50	460		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Citral

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	6.78		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	DIN 38412 T.15		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces	Daphnia magna		
	0.36		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Citral

Espèces	Daphnia magna		
CE50	6.8		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces	boue activée		
CE50	3.94		mg/l
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Valeur	76		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Valeur	71		%
évaluation	Facilement biodégradable		

Citral

Valeur	85	à	95	%
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301C			

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

log Pow	5.285	
température	25	°C

(R)-p-Mentha-1,8-diène

log Pow	4.2	
---------	-----	--

Citral

log Pow	2.9	
température	25	°C

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation ***

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.
Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton







Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1197	1197	1197
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER ((R)-p-Mentha-1,8-diène, Aldéhyde acétique)	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID ((R)-p-mentha-1,8-diene, Acetaldehyde)	EXTRACTS, FLAVOURING, LIQUID ((R)-p-mentha-1,8-diene, Acetaldehyde)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Nom commercial: Orangen-Aroma 1801 / Pharmaton

Numéro de la matière: 016815

Version: 4 / CH

Date de révision: 13.05.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 13.05.20

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 1	Liquide inflammable, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Flam. Liq. 4
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.